

**COMPTE RENDU COMPLET
DU CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de **GRAND LAVIERS**
Séance du 4 AVRIL 2017

DEPARTEMENT
SOMME

Nombre de membres
– en exercice : 10
_ Présents : 06
_ Pouvoirs : 0
_ Absents : 04
dont excusés : 0
_ Votants : 06
- abstentions : 0
- contre : 0
- pour : 06

L'an **deux mil dix sept**, et le **quatre Avril** à **20 heures 00**, le Conseil Municipal cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M MENNESSON Christophe, Maire.

Etaient Présents : M MENNESSON Christophe, Mme BOUJONNIER Denise, Mrs WARGNIER Armel, ROUFFE Régis, BOIS Jean-Jacques, Mme COMPIEGNE Francine.

Etaient Absents : Mrs LETELLIER Serge, DEMARET Gislain, ROUSSEL Philippe, COZETTE Frédéric

Mme BOUJONNIER Denise est nommée secrétaire de séance.

. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE GESTION 2016 :

Monsieur le Maire quitte la séance, le Maire n'étant pas autorisé à voter le CA.

M BOIS Jean-Jacques est noté Président de séance.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les opérations de l'exercice 2016 (incluant les restes à réaliser sur 2016) se soldant par :

FONCTIONNEMENT

Résultats reportés : Excédent 67 958.55 Euros

Résultat de l'exercice 2015 : 206 141.64 Euros

Résultat cumulé : 274 100 19 Euros

INVESTISSEMENT

Résultats reportés : Excédent 5 298.95 Euros

Résultat de l'exercice 2016 : Excédent 261 216.76 Euros

Restes à réaliser 2016 : déficit 439 751 Euros (Rue de Buigny, toit mairie/salle, logiciel cimetière, Rue Soleil Levant, Accessibilité mairie, réparation radar priorité à droite, aménagement lotissement, guirlandes noel 2016, cautions logements)

Soit un résultat définitif : excédent 100 864.90 Euros.

A cet excédent, sera ajouté l'excédent du CCAS car celui-ci a été dissous soit 452.57 €

Le Conseil Municipal approuve ces comptes et donne quitus au Maire ordonnateur pour sa gestion.

. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT 2016 :

Monsieur le Maire quitte la séance, le Maire n'étant pas autorisé à voter le CA.

M BOIS Jean-Jacques est noté Président de séance.

A la clôture de l'exercice 2016 :

- section de fonctionnement : un excédent de 173 570 €

- section d'investissement : un déficit de 11 849.85 €

Le Conseil Municipal approuve ces comptes et donne quitus au Maire ordonnateur pour sa gestion.

. VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2017 :

Monsieur le Maire regrette le manque d'élus non excusés lors de cette réunion.

Le budget primitif 2017 est voté à raison de 7 voix pour

- En section de fonctionnement : Dépenses 342 688 €

Recettes 350 951.57 €

- En section d'investissement : Dépenses 630 917 €

Recettes 630 917 €

Investissements :

10 000 € aménagement lotissement

3 123 € Accessibilité

1 315 € : Alarme Atelier

3 500 € logiciel cimetièrre

5 000 € : Plantations arbres dans le cader de Somea

20 000 € honoraires Rue de Buigny

9 982 € Rue du Soleil Levant

28 057 Toiture Mairie/salle

9 064 € Voirie Rue soleil Levant

2 595 € Réparation des 2 radars

489 653 € Rue de Buigny

3 282 € : Tables et bancs, guirlandes 2016, panneaux signalétique

2 000 € : Tondeuse et débroussailleuse

800 € : Branchement Noel rue de Buigny

. TAUX DES 3 TAXES EN 2017 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter, comme en 2016, le taux des 3 taxes de 1 %.

M Rouffe fait part de son souhait de ne pas augmenter ces taxes compte tenu de l'augmentation du cout de la vie et du gel des salaires

Après discussion, Monsieur le Maire et le Conseil Municipal partagent ce point de vue

Mme Denise Boujonnier tient à rappeler que 2017 sera une année test en matière de fiscalité directe locale quant à l'incidence pour l'ensemble des contribuables de la création de la Communauté d'agglomération et du résultat des Elections Présidentielles et législatives

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de geler le taux des 3 taxes pour 2017, soit :

- Taxe d'habitation : 9.01 %

- Taxe Foncière bâtie : 13.58 %

- Taxe foncière non bâtie : 19.83 %

Par contre, Monsieur le Maire indique que les bases seront toujours bien réactualisées par les services de l'Etat.

BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT 2017 :
DEPENSES :

DEPENSES :

Panneaux, Travaux de viabilisation, honoraires :	84 464 €
Virement au budget communal	70 000 €
Déficit investissement reporté :	<u>11 850 €</u>
	= 166 314 €

RECETTES :

Excédent de fonctionnement reporté :	173 570 €
Vente terrains :	<u>181 555 €</u>
	= 355 125 €

Le budget est voté à l'unanimité.

. SUBVENTIONS COMMUNALES 2017 :

Association chasse de Grand Laviars : 100 €
Comité des fêtes : 2 500 €
Cancer : 100 €
Chasse "Les Sauvaginaires" : 100 €
Kansas Cow Boys Dancers : 100 €
Club de Théâtre : 100 €
Les Restaurants du cœur : 100 €
Comité des fêtes : 100 €
Football : 250 €
Le Cercle des Aînés 100 €
Adapei (opération brioches) : 100 €

. SUBVENTION COMITE DES FETES :

Monsieur le Maire rappelle qu'un Comité des fêtes s'est créé sur la Commune.
Monsieur le Maire rappelle les missions prises en charge par cette dernière et propose de leur verser cette année une subvention de 2 500 €
Une convention formalisera les relations entre les deux parties

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte.

. RAPPORT D'ACTIVITES DE LA FDE:

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2013 de la Fédération Départementale d'Énergie (FDE)
Il demande au Conseil Municipal s'il a des observations sur ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce rapport.

.INDEMNITE RECEVEUR 2016 :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à M Jean Claude RONGIER, Receveur à compter du 1^{er} janvier 2016 :

- une indemnité de conseil au taux maximum prévue par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 pris en application de l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 et du décret n° 82.979 du 19 Novembre 1982.

.SUBVENTION PARLEMENTAIRE JARDIN:

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement d'un jardin pédagogique au nouveau lotissement. Il présente le devis estimatif de Carré Vert HT de 74 384 € soit TTC 89 26.80 €.

Plan de financement prévisionnel

Réserve parlementaire 2017 : 6 000 €

Subvention Régionale (fonds de redynamisation rurale : montant inconnu à ce jour

Subvention Départementale dans le cadre de la contractualisation EPCI 25 % soit 18 596 €

Autofinancement communal : 49 788 € sur HT soit 64 664.80 € en TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce projet sur le fond et sollicite une subvention Parlementaire de 6 000 €.

Monsieur le Maire souligne qu'il ne s'agit que d'un projet dont le montant n'est pas définitivement arrêté et qu'à ce jour ne 10 000€ ont été inscrits au Budget primitif

. TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DES JONGLEURS :

Monsieur le Maire présente l'étude de la Fédération Départementale d'Energie pour l'effacement des réseaux électriques, éclairage public et télécommunications Rue des Jongleurs.

L'estimatif étant :

- Réseau électrique : Travaux 73 980 € HT soit participation communale de 42 723 €
- Réseau éclairage public : Travaux 28 620 € HT soit participation communale de 22 896 €
- Réseau Télécommunications : Travaux 24 030 € HT participation communale de 15 139 €

Il est décidé de sursoir à ce projet

. DELIBERATION PORTANT SUR LE TRANSFERT DANS LE DOMAINE COMMUNAL DE VOIE PRIVEE :

Monsieur le Maire rappelle que les habitants des maisons sises 27, 29, 31, 33 Rue de Buigny passent par la parcelle privée C 313 pour accéder à leur propriété.

Monsieur le Maire rappelle que pour réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques, éclairage public et de sécurité et assainissement pluvial de la voie communale « Rue de Buigny », la Commune souhaitait acquérir la parcelle C 313 appartenant à la SCI du Val aux lépreux représenté par M Mouchard Guy.

En juillet/aout 2016 ont été postés trois courriers à SCI du Val aux Lépreux, qui sont revenus (destinataire inconnu à l'adresse).

Par délibération en date du 07/12/2016, le conseil municipal a donné mandat à Monsieur le maire pour lancer l'enquête publique pour transfert d'office au profit de la commune de Grand Lavières, sans indemnité, de la parcelle C 313 appartenant à un propriétaire privé utilisée en voie publique

Ce dossier a donc été soumis à enquête publique pendant 15 jours consécutifs du mardi 30 janvier 2017 au mardi 14 février 2017 inclus, suivant arrêté de Monsieur le Maire de Grand Laviens en date du 27/12/2016 et publié le même jour, Mme DOMITILE ayant été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L 318-3,

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article R 134-5,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 07/12/2016 adoptant le dossier soumis à enquête publique et autorisant Monsieur le maire à lancer l'enquête publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le maire en date du 27/12/2016 soumettant à enquête publique le dossier de classement/déclassement de voies publiques ou privées,

Vu le rapport et les conclusions de Mme DOMITILE, commissaire enquêteur, en date du 27/02/2017 donnant un avis favorable,

Considérant que les conditions requises pour le classement d'office des voies listées dans le dossier soumis à enquête publique sont remplies,

Considérant qu'aucune opposition des propriétaires n'a été signifiée à la commune de Grand Laviens,

Procède au classement d'office des voies concernées par le dossier soumis à enquête publique,

Et approuve, à l'unanimité, le transfert dans le domaine public communal des voies susmentionnées.

- Section	N°	Propriétaires	Adresse	Superficie à transférer sous réserve d'un document d'arpentage
C	313	M MOUCHARD Guy	105 Rue de l'Abbé Groult 75015 Paris	6 A 91 Ca

. CESSION PARCELLE à MENNESSON JEAN-JACQUES :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M MENNESSON Jean-Jacques sollicitant notre accord afin de lui rétrocéder les 2 bassins de rétention d'eau pluviale cadastrées ZI 3 et ZK 1 afin qu'il puisse en assurer leur entretien à sa convenance.

Monsieur le Maire étant membre de la famille se retire le temps de la discussion.

Le Conseil décide de rencontrer le demandeur sur place pour étudier le dossier avant de prendre une décision. L'avis des domaines sera consulté pour obtenir une évaluation de la valeur. En tout état de cause, le Conseil insiste pour que la vocation initiale de ces parcelles ne soit pas modifiée, qu'elles demeurent bien en l'état de bassins.

. CONTRAT REFUGE S.P.A du Ponthieu Marquenterre :

Monsieur le Maire propose le renouvellement du contrat avec le refuge SPA du Ponthieu Marquenterre.

Le coût pour l'année 2017 est de 0.65 Euros par habitant ce qui une représente une participation communale de 255.45 Euros.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement de ce contrat et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

. SUBVENTION TELETHON :

Monsieur le Maire donne lecture d'AFM Téléthon sollicitant une subvention communale pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 100 € au football s'il organise le téléthon.

. ADHESION CPIE 2017 :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu ce jour du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) nous proposant d'adhérer à leur association pour bénéficier de leurs conseils dans les domaines : conseils sur le zéro phyto, développement de formations auprès des élus et techniciens, accompagnement personnalisé pour le concours village fleuri. Le coût de cette adhésion serait de 30 € par an.

Le Conseil Municipal, décide d'adhérer.

. ADHESION ASSOCIATION DES MAIRES :

Monsieur le Maire propose le renouvellement de l'adhésion de la Commune au sein de l'Association des Maires de la Somme, la cotisation 2017 étant de 106.62 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le renouvellement de cette adhésion pour 2017.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Vu le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum pour 2017 soit 200.00 €.
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er Janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Adhésion au service pluriannuel « Conseil en Efficacité Partagé » Proposé par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le service pluriannuel de « Conseil en Energie Partagé » (CEP) que propose la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE). Ce

service permet à la Commune de bénéficier de la compétence d'énergéticiens, partagés à l'échelle intercommunale, et ainsi de bénéficier de conseils en rapport avec les économies d'énergie en particulier dans le bâtiment et l'éclairage public, en adhérant à la compétence optionnelle « Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ».

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'adhérer à ce service pluriannuel de CEP * pour lequel la FDE demande actuellement une contribution de 0.5 EUR par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- . D'adhérer à la compétence optionnelle « Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » que propose la FDE
- . D'adhérer au service pluriannuel de CEP proposé par la FDE,
- . D'approuver la signature de la convention entre la Commune et la FDE 80
- . D'inscrire cette dépense au budget communal
- . De charger Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes.

ADHESION AUX ACTIONS DU SERVICE EFFICACITE ENERGETIQUE PROPOSEES PAR LA FDE :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les actions proposées par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE) en ce qui concerne l'Efficacité Energétique. Elle propose notamment :

- . la réalisation d'un « pré diagnostic bâtiments publics »
- . et/ou la réalisation d'un « diagnostic éclairage public »

Il précise que la démarche requiert un « Correspondant Energie » dont les fonctions sont énumérées dans la convention.

Il propose aux membres du Conseil Municipal de choisir tout ou partie des actions de Maîtrise de l'Energie et de l'autoriser à signer la convention à passer avec la FDE qui précisera le cahier des charges retenu.

La convention précise notamment le versement par la commune d'une participation :

. de 45 € par équipement pour le pré diagnostic bâtiments publics

. de 15 € par armoire pour le diagnostic éclairage public

. si la FDE ne dispose pas des informations nécessaires du parc d'éclairage public de la commune, de 1 € par habitant au titre du «relevé d'inventaire »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- . Accepte la réalisation d'un « pré diagnostic bâtiments publics »
- . Accepte la réalisation d'un « diagnostic éclairage public »
- . confie la réalisation des opérations à la FDE,
- . Autorise Monsieur le Maire à remplir et signer la convention,
- . Accepte la participation financière de la commune détaillée ci-dessus,
- . Nomme M WARGNIER Armel correspondant Energie.

STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA BAIE DE SOMME :

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment son article 164 portant sur la définition de l'intérêt communautaire.

Vu la loi n° 2005.78 du 13 juillet 2005 concernant notamment le délai pour définir l'intérêt communautaire,

Vu la concertation préalable instaurée entre les Communes pour l'établissement du projet présenté,

Vu la décision du Conseil communautaire en date du 9 Mars 2017 approuvant les statuts communautaires,

Après avoir pris connaissance du projet des statuts de la Communauté d'agglomération Baie de Somme dont copie a été remise à chacun des Membres,

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir débattu, le Conseil Municipal procède au vote :

Vu l'accord à l'unanimité du Conseil Municipal, les statuts de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme telles qu'elles figurent sur le texte qui sera annexé à la présente sont adoptés.

INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Monsieur le maire avise l'assemblée d'un changement d'indice de la fonction publique par décret du 26 janvier 2017 qui nous oblige à reprendre la délibération fixant les indemnités des élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif

- des fonctions de Maire : Au Taux maximal soit 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- des fonctions des 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} adjoint : 6.6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

. CONVENTION URBANISME AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ABBEVILLOIS :

La Communauté d'agglomération de la Baie de Somme propose d'apporter une assistance aux communes de son territoire en mettant en place un service commun du droit des sols.

Son Conseil Communautaire a voté la création d'un Service Commun d'Urbanisme dont la mission première est l'accompagnement des communes dans l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme.

La convention précisera les missions du service commun et celles restant à la charge de la commune.

L'adhésion de la commune à ce service commun ne modifie en rien les compétences du Maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne la signature des autorisations.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-4-2,

Vu l'article L 422-3 du Code de l'urbanisme autorisant une commune à charger un EPCI d'instruire les actes d'urbanisme relevant de ses compétences,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer au service commun créé par la CABS

PREND acte qu'une cotisation sera à verser annuellement à la CABS

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et à procéder à toutes démarches nécessaires à sa mise en œuvre,

. MAINTIEN DU POS :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Communauté d'agglomération Baie de Somme nous avisant que le temps de l'élaboration du Plan Local d'urbanisme Intercommunal (PLUI I) soit jusqu'au 31 décembre 2019 notre Plan d'Occupation des Sols (POS) est maintenu

. QUESTIONS DIVERSES

. Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ouvrir l'église pour les journées du patrimoine le dimanche 17 Septembre de 14 H à 18 H 00. Il présente le planning de permanence à compléter.

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête publique se déroule du 13 mars au 13 avril dans le cadre de la réalisation des travaux liés à la création du camping « Domaine de la Roselières » à Noyelles Sur Mer.

. Monsieur le Maire avise l'assemblée qu'en 2017, auront lieu les élections Présidentielles les 23 avril et 07 Mai puis les élections législatives se dérouleront les 11 et 18 juin.

. Monsieur le Maire présente un bilan dépenses / recettes des logements pour l'année 2016.

. Monsieur le Maire présente un bilan dépenses / recettes de la salle polyvalente pour l'année 2016.

. Monsieur le Maire avise l'assemblée que l'agent d'entretien en CDD n'a pas souhaité son renouvellement. Donc un nouvel agent a été recruté en contrat avenir.